



COMMUNE DE COSSONAY

MUNICIPALITE

Cossonay, le 30 novembre 2015/taz

Préavis No 13/2015
au Conseil communal

**Demande de crédit pour la création d'une nouvelle route
de desserte, l'extension du réseau d'eau potable et
l'installation de l'éclairage public depuis le giratoire du
Bicentenaire jusqu'au chemin du Stand**

Table des matières

- 1 Introduction
- 2 Descriptif du projet
- 3 Financement
- 4 Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

La Municipalité souhaite construire une nouvelle liaison routière nommée « chemin du Geôlier » sur la parcelle n° 357, située à l'entrée Ouest de Cossonay, entre le giratoire du Bicentenaire et le chemin du Stand. Cette liaison a pour but de desservir principalement, directement depuis le giratoire, le secteur de la Condémine-Stand.

La Municipalité a présenté simultanément deux autres préavis, soit le n° 11/2015 portant sur l'affectation des parcelles n° 357 et 483 en vue de la création d'une route permettant la liaison entre la route de la Vallée et le chemin du Stand (MPGA) et le n° 12/2015 concernant un échange de terrains permettant la création du chemin du Geôlier.

La suite logique de la légalisation du chemin du Geôlier et de cet échange de terrains conduit la Municipalité à vous soumettre la présente demande de crédit.

2. Descriptif du projet

Les objectifs de la création du chemin du Geôlier ont été décrits dans le préavis n° 11/2015 soumis à votre Conseil. Pour rappel, il s'agit de créer une nouvelle route permettant notamment la desserte du secteur de la Condémine-Stand. Cette route assurera non seulement la répartition des flux routiers, mais favorisera aussi la mobilité douce.

Dans le cadre de la construction de cette route, d'autres aménagements ou services seront réalisés, tel qu'un trottoir sur le côté Est du chemin du Geôlier depuis le chemin du Stand jusqu'au passage piéton qui assurera la traversée du giratoire du Bicentenaire permettant de rejoindre le chemin piétonnier existant au chemin du Bicentenaire et, également, d'assurer la liaison avec le chemin projeté pour l'accès à la parcelle n° 366 (projet Realitim, dont le chantier a démarré en août 2015). Concernant ce dernier projet, le branchement à l'eau potable sera réalisé depuis la conduite en attente sous la future 4^{ème} branche du giratoire du Bicentenaire. En outre, des conduites d'eau potable et de gaz doivent être construites entre le giratoire et le chemin du Stand. D'autres aménagements, tels que l'éclairage public, les tubes pour les télécommunications, les bornes hydrantes pour la défense incendie, *etc.* sont également prévus.

3. Financement

Par le présent préavis, la Municipalité vous demande de lui accorder un crédit de Fr. 580'000.- pour financer les travaux nécessaires à la création du chemin du Geôlier, l'extension du réseau d'eau potable et l'installation de l'éclairage public pour répondre aux besoins des projets de Condémine-Stand et Realitim.

La Municipalité a procédé à un appel d'offres et l'estimation de coûts ci-dessous est basée sur des soumissions rentrées :

1. Génie civil	Fr. 300'000.-
2. Eau potable	Fr. 55'000.-
3. Eclairage public	Fr. 35'000.-
4. Aménagements divers	Fr. 28'000.-
5. Divers & imprévu (10% du coût des travaux)	Fr. 41'800.-
6. Honoraires d'ingénieurs (géomètre et ingénieur civil)	Fr. 76'500.-
7. TVA 8 %	Fr. 42'904.-
8. Arrondi	Fr. 796.-
Total	<u>Fr. 580'000.-</u>

La Municipalité négocie actuellement des participations financières pour la création de cette route auprès des propriétaires des parcelles à construire ou en construction qui bénéficieront de cet accès. Son objectif serait d'atteindre une couverture de son coût à hauteur de 50%. Toutefois, aucune base légale n'oblige ces propriétaires à participer à ce financement. Aucun acte formel n'étant encore signé à ce jour, la Municipalité se doit de requérir le crédit correspondant à l'entier de cet investissement à votre Conseil. La Municipalité vous tiendra informés de l'issue des négociations.

4. Conclusions

Compte tenu des arguments présentés dans ce préavis comme dans le n° 11/2015 relatif à la MPGA, la Municipalité confirme que la construction de cette route et des aménagements associés contribuera à poursuivre un développement cohérent de notre Commune. En outre, l'extension du réseau d'eau potable permet de répondre aux besoins des projets de constructions en cours ou à venir.

Préavis municipal n° 13/2015 concernant une demande de crédit pour la création d'une route de desserte, l'extension du réseau d'eau potable et l'installation de l'éclairage public depuis le giratoire du Bicentenaire jusqu'au chemin du Stand

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal n° 13/2015 concernant une demande de crédit pour la création d'une route de desserte depuis le giratoire du Bicentenaire, l'extension du réseau d'eau potable et l'installation de l'éclairage public depuis le giratoire du Bicentenaire jusqu'au chemin du Stand ;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

- De réaliser les travaux nécessaires à la construction du chemin du Geôlier, l'extension du réseau d'eau potable et l'installation de l'éclairage public ;
- De financer le coût de ces travaux, soit Fr. 580'000.- TTC par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes de la bourse communale ;
- De porter la valeur de ces travaux à l'actif du bilan ;
- D'amortir la somme de Fr. 580'000.- portée à l'actif du bilan sur une période de 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L.S.

G. Rime

T. Zito

Annexe : 1 plan de situation

Délégués municipaux : M. Georges Rime, Syndic
M. Claude Moinat, Municipal

Proposition de rencontre avec la Commission chargée d'étudier ce préavis : mardi 12 janvier 2016 à 18h00, bâtiment administratif, en salle de Municipalité.

